

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatouchouan à Mashteuiatsh, le lundi 5 mai 2014 de 9 h 15 à 16 h 45 (arrêt de 10 h 55 à 11 h 15, de 12 h 10 à 13 h 10 et de 14 h 25 à 14 h 40) et le mardi 6 mai 2014 de 8 h 40 à 16 h 55 (arrêt de 9 h 40 à 10 h, 11 h 35 à 11 h 40, de 12 h 10 à 13 h 15)

Lundi 5 mai 2014

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (9 h 15 à 9 h 25 et 13 h 30 à 14 h)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (9 h 15 à 9 h 30, 13 h 10 à 13 h 35 et 16 h à 16 h 30)
M. Patrick Courtois, conseiller (13 h 10 à 13 h 20)
M^{me} Julie Rousseau, conseillère (13 h 30 à 14 h)
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller (15 h 10 à 16 h)

Mardi 6 mai 2014

Sont présents : M. Gilbert Dominique, chef
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (9 h 40 à 10 h 15, 13 h 15 à 13 h 35 et 15 h 40 à 15 h 50)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (8 h 40 à 8 h 50 et 11 h 15 à 13 h 15)



DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE PETITS DÉJEUNERS

RÉSOLUTION N° 5754

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé en général des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner est l'un des repas le plus important de la journée et qu'il contribue à aider les jeunes à se développer à leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de jeunes ne déjeune pas avant d'arriver en classe diminuant ainsi leur capacité à se concentrer et à intégrer ce qui leur est enseigné;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre souhaite déposer une demande de financement au Programme de petits déjeuners pour les Premières Nations de ONEXONE;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global du programme de ONEXONE est d'accroître le niveau de nutrition, d'alphabétisation alimentaire et de réussite scolaire dans les collectivités des Premières Nations;

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement à Onexone pour le Programme de petits déjeuners des Premières Nations et d'autoriser la directrice – Éducation et main-d'œuvre, madame Marie-Claude Gill à titre de gestionnaire et de signataire de la demande de financement et de tout autre document.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de Mme Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



FORÊT-BLEUET - BAIL AVEC LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

RÉSOLUTION N° 5755

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde de l'importance à sa quête d'autonomie et à l'occupation du Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a adopté la résolution n° 5749, le 8 avril 2014 permettant le début de la 1^{re} phase des travaux de broyage;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des travaux de broyage, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit, entre autres, signer un bail avec le ministère des Ressources naturelles du Québec;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Secrétaire exécutif par intérim, M. Carl Cleary, à signer le susdit bail ainsi que tous autres documents pertinents visant à permettre les travaux de broyage dans le cadre du projet de Forêt-Bleuet.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Transfert de bande

RÉSOLUTION N° 5756

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte comme membres de la bande des Montagnais du Lac-St-Jean, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous :

Nom : Dube-Dominique, Dexter-Ozzy
Date de naissance : XXXX-XX-XX
Numéro de registre : 0790102602
Bande : Atikamekw d'Opitciwan

Nom : Dube, Sharon-Britanie
Date de naissance : XXXX-XX-XX
Numéro de registre : 0790102603
Bande : Atikamekw d'Opitciwan

Note : Les dates de naissance sont inscrites en affaires confidentielles.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



TABLE DE CONCERTATION DE LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION N° 5757

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage dans la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la santé générale des Pekuakamiulnuatsh en considérant les déterminants sociaux pour une communauté durable et en santé;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à l'élaboration d'une politique sociocommunautaire qui comporte deux chantiers touchant la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale soit : le chantier de Solidarité et Inclusion sociale ainsi que le chantier Économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé la mise sur pied d'une Table de concertation sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du Développement de la main-d'œuvre (DMO) a reçu le mandat de coordonner la démarche et de nommer les représentants de la Table de concertation représentative du milieu local. Les représentants nommés à cette Table sont les suivants :

- ✚ Deux représentants d'organismes d'action communautaire et d'économie sociale et un substitut;
- ✚ Trois représentants du réseau institutionnel Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, soit une personne du développement de la main-d'œuvre, une personne du service, santé et mieux-être collectif et une personne du secteur de l'habitation;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- ✚ Un représentant la fabrique – volet pastoral et un substitut;
- ✚ Un représentant de la Société de développement économique Ilnu (SDEI) accompagné au besoin d'un entrepreneur engagé socialement et un substitut;
- ✚ Un représentant du comité Santé des jeunes Auassatsh et un substitut
- ✚ Un représentant politique au Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- ✚ Un représentant de la Caisse populaire du Pekuakami;
- ✚ Le travailleur de proximité accompagné au besoin d'une personne fragilisée socialement;
- ✚ Sur invitation, un représentant de chaque Conseil consultatif (aînés, femmes et jeunes).

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale à Mashteuiatsh a pour mandat de :

- ✚ Mobiliser les différents acteurs et intervenants pour contrer la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✚ Élaborer un plan d'action concerté avec le milieu en lien avec les enjeux identifiés ;
- ✚ Identifier les priorités d'action en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✚ Susciter le développement de projets novateurs;
- ✚ Accompagner et soutenir les organismes communautaires et d'économie sociale;
- ✚ Améliorer la condition socioéconomique des membres en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- ✚ Administrer les financements reçus en fonction des critères établis.

IL EST RÉSOLU d'officialiser la composition des membres de la Table de concertation de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale à Mashteuiatsh ainsi que les mandats confiés à cette Table;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de déposer auprès de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, le plan d'action élaboré par la Table de concertation, et ce, dans le but d'informer le Conseil.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



ENTENTES AVEC LE CEPN

RÉSOLUTION N° 5758

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de donner accès à la communauté à des programmes et à des services d'éducation spéciale de qualité qui tiennent compte du profil et des besoins de chacun ainsi que des particularités culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre dépose une demande de financement pour le Programme Éducation spéciale auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'entente est d'allouer une contribution financière au montant de 139 559 \$, et ce, pour une période de 3 mois, à la communauté pour permettre la réalisation des principaux types d'activités :

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

1. 75 % du financement doit être alloué à l'embauche de personnel afin de fournir les services éducatifs spécialisés pour répondre aux besoins des jeunes de la communauté (plan d'intervention, entrevue et suivi);
2. 25 % du financement doit être alloué aux services indirects qui comprennent :
 - ✚ L'élaboration d'une politique en éducation spéciale permettant la mise en place d'une structure encadrant la dispensation des services et des activités éducatives adaptés aux besoins spéciaux des élèves;
 - ✚ La formation des enseignants et les aides-enseignants qui ont un rôle de première ligne auprès des enfants à besoins spéciaux en leur offrant des cours crédités, des sessions de formation, des séminaires, des conférences, etc.;
 - ✚ L'acquisition du matériel, de l'équipement nécessaire pouvant améliorer l'apprentissage des enfants en difficultés (tests diagnostiques, livres, documentations spécialisées) et apporter des améliorations physiques pouvant accroître l'accès à l'école;
 - ✚ L'évaluation de l'impact du programme de services éducatifs spécialisés dans la communauté.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme Éducation spéciale et de déléguer la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 5759

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté d'améliorer les résultats scolaires des étudiants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme de Réussite scolaire des étudiants des Premières Nations auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif global du programme est d'améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations dans les réserves en mettant l'accent sur les domaines prioritaires suivants :

- ✚ La maîtrise de la lecture et de l'écriture;
- ✚ L'alphabétisation précoce;
- ✚ La maîtrise du calcul;
- ✚ La prévention;
- ✚ La rétention scolaire.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme de Réussite scolaire des étudiants des Premières Nations au montant de 449 942 \$ et de déléguer la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 5760

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de rendre l'enseignement plus efficace par l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour nos écoles, tout en favorisant l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme Nouveaux sentiers en éducation auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectifs de :

- ✚ Renforcer les capacités de gestion et de gouvernance des Premières Nations en matière d'éducation en favorisant le développement des compétences locales, notamment au niveau des établissements d'enseignement;
- ✚ Rendre l'enseignement en classe plus efficace par, l'élaboration de programmes d'études et de développement linguistique, l'amélioration des méthodes pédagogiques et les technologies de l'information et des communications;
- ✚ Favoriser l'implication des parents et de la collectivité dans l'éducation des enfants et des adolescents pour développer un environnement qui valorise l'éducation;
- ✚ Aider les écoles de bande à recruter et à fidéliser leurs éducateurs et leur personnel enseignant en proposant des possibilités de développement professionnel.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme Nouveaux sentiers en éducation au montant de 174 286 \$ et de déléguer la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 5761

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de :

- ✚ Favoriser l'acquisition de compétences grâce à la disponibilité de subventions salariales pour des expériences de travail d'été;
- ✚ Promouvoir les avantages de l'éducation comme étant la clé de la participation au marché du travail;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- ✚ Promouvoir les sciences et la technologie comme choix d'études ou de carrière par l'entremise d'expositions scientifiques ou technologiques, de clubs scientifiques ou technologiques, de camps scientifiques ou technologiques, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme sont de :

- ✚ Promouvoir et d'encourager des carrières en science et technologie auprès des étudiants des Premières Nations;
- ✚ Fournir un emploi d'été aux étudiants des Premières Nations dans le but de se préparer pour leur entrée prochaine sur le marché du travail grâce à des activités d'emploi d'été;
- ✚ Favoriser l'assimilation des étudiants vers le marché du travail.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations au montant de 62 852 \$ et de déléguer la direction – Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 5762

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie partage la volonté de soutenir le développement et l'amélioration de programmes de formation axés sur l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Éducation et main-d'œuvre a déposé une demande de financement pour le Programme Diversification des parcours de formation au secondaire auprès du Conseil en Éducation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise principalement à :

- ✚ offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité aux élèves des écoles de bande afin de répondre aux besoins de tous;
- ✚ améliorer la capacité des écoles de bande à développer des compétences en employabilité chez les jeunes.

IL EST RÉSOLU d'appuyer l'entente avec le Conseil en Éducation des Premières Nations pour le Programme Diversification des parcours de formation au secondaire au montant de 75 952 \$ et de déléguer la direction - Éducation et main-d'œuvre, à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et de tout autre document.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



ALLOCATION DU LOT 5-40-1 DU RANG A

RÉSOLUTION N° 5763

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de régulariser l'arpentage dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Marie Martine JEANNINE Tremblay n° XXXX possède la résidence située au 1924 Ouiatchouan;

CONSIDÉRANT QU'une clôture empiète sur le lot 5-40 du Rang « A » plan C.L.S.R. 98942 et est détenue par la bande;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Tremblay assumera les frais reliés à l'arpentage du lot 5-40 du Rang « A » et maintenant connu comme lot 5-40-1 et 5-40-2 du Rang « A » plan C.L.S.R. 102780 au montant de 550 \$;

CONSIDÉRANT QUE la directive 93-D-1 permet d'établir des critères ou des paramètres identifiant les exceptions pouvant justifier des taux autres que ceux fixés.

IL EST RÉSOLU d'allouer sans frais la totalité du lot 5-40-1 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 102780, d'une superficie de 419,79 pieds carrés;

- ✚ Pekuakamiulnuatsh Takuhikan alloue, selon l'article 20(1) de la *Loi sur les Indiens* à Marie Martine JEANNINE Tremblay n° XXXX, membre de la bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le terrain décrit ci-dessus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice Travaux publics et habitation par intérim, M^{me} Adèle Robertson, pour accepter l'acte de vente et transfert de terre et pour signer les documents afférents pour la vente et le transfert du terrain identifié à la présente.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PERMIS D'OCCUPATION EN FAVEUR DE BELL MOBILITÉ SUR LE LOT 25-9, DU RANG C

RÉSOLUTION N° 5764

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de favoriser le développement économique dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a, le 28 août 2013 par résolution n° 5592, accepté l'implantation d'une tour autoportante d'une hauteur de 79 mètres sur la totalité du lot 25-9 du rang « C », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102499;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a accepté de louer un lot appartenant à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan soit la totalité du lot 25-9 du rang « C », plan C.L.S.R.102499 (secteur Parc industriel);

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a abordé et réglé toutes les préoccupations raisonnables et pertinentes reçues du public lors de la consultation publique et que celle-ci s'est terminée le 25 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité va verser des droits annuels au montant de 7 300 \$ indexé au taux fixe de 3 % (taxes en sus) débutant le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité désire obtenir un permis d'occupation d'une durée de cinq ans, débutant le 15 avril 2014 et se terminant le 14 avril 2019, renouvelable pour quatre périodes supplémentaires de cinq ans pour une durée totale de vingt-cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité accepte de signer tout nouveau document lors de l'éventuelle entrée en vigueur du nouveau code foncier en vertu de la Loi sur la gestion des terres.

IL EST RÉSOLU de permettre aux Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (ci-après AADNC) de signer un permis d'occupation en faveur de Bell Mobilité sur la totalité du lot 25-9, du rang « C », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102499, conformément à l'article 28(2) de la loi sur les Indiens, chapitre 1-6 selon les modalités et conditions suivantes :

- 1) Un permis d'occupation pour la Tour de télécommunication située au 2046, rue Mahikan, Mashteuiatsh, est consenti pour une période de cinq ans, soit du 15 avril 2014 au 14 avril 2019 renouvelable pour quatre périodes supplémentaires de cinq ans, soit du 15 avril 2019 au 14 avril 2024, 15 avril 2024 au 14 avril 2029, 15 avril 2029 au 14 avril 2034 et 15 avril 2034 au 14 avril 2039 pour une durée totale de vingt-cinq ans;
- 2) Le paiement d'un loyer annuel au montant de 7 300 \$, taxes en sus à verser pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015 et sera payable pour le premier jour de mai de chacune de ces années de ladite période prévue au permis;
- 3) Ce paiement annuel sera par la suite indexé au taux fixe de 3 % par année tous les ans;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- 4) Le titulaire doit transmettre une résolution pour désigner le signataire de ladite convention;
- 5) Le titulaire du permis doit signer une convention avec AADNC;
- 6) Le titulaire du permis doit fournir tous les documents que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan exigera pour permettre l'émission d'un permis avec AADNC.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



IMPLANTATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION

RÉSOLUTION N° 5765

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale a le désir de favoriser le développement économique dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a, le 28 août 2013 par résolution n° 5592, accepté l'implantation d'une tour autoportante d'une hauteur de 79 mètres sur la totalité du lot 25-9 rang « C », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102499;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des structures de télécommunications est de juridiction fédérale;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la communauté est requis;

CONSIDÉRANT QUE le site visé constitue un site de moindre impact pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité a terminé sa période de consultation publique le 25 mars 2014.

IL EST RÉSOLU d'accepter l'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le lot 25-9 rang « C », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, dans la province de Québec, tel qu'illustré au plan C.L.S.R.102499, et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



PROLONGATION DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

RÉSOLUTION N° 5766

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, désire offrir des infrastructures adéquates, de bonne qualité et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan loue à la Société canadienne des postes un local d'une superficie de 75,1 m² dans l'édifice situé au 1834, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance du bail est le 30 novembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de renouveler le bail pour une durée de deux ans, commençant le 1^{er} décembre 2014 et se terminant le 30 novembre 2016 au montant de 17 772 \$ (taxes en sus) pour l'année 2014-2015 et de 18 127 \$ (taxes en sus) pour l'année 2015-2016;

IL EST RÉSOLU que le bail soit renouvelé sans faire la démarche d'un permis d'occupation en vertu de l'article 28(2) de la loi sur les Indiens;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la directrice – Travaux publics et habitation par intérim, madame Adèle Robertson, à signer le contrat n° 2014-022 « Prolongation de bail entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Société canadienne des postes ».

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Stéphane Germain
Adoptée à l'unanimité



GRANULES LG – COMITÉ SPÉCIAL

RÉSOLUTION N° 5767

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde de l'importance à sa quête d'autonomie et aux décisions concernant Tshitassinu;

CONSIDÉRANT QUE l'une des orientations du Conseil est de donner un véritable essor à son économie et à soutenir le développement des entreprises publiques, privées, mixtes et sociales dans une perspective de bénéfices collectifs, notamment celui de générer des revenus et des emplois durables pour les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ses priorités est de développer des stratégies spécifiques pour les ressources naturelles, particulièrement pour l'énergie, les mines et la forêt;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Granules LG International inc. et son usine de fabrication de granules s'inscrit dans une approche de développement durable en utilisant les résidus d'usines de sciage afin de maximiser l'utilisation de toutes les parties des arbres ayant été coupés;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise, dans laquelle Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a une participation de l'ordre de 49 %, fournit plus de 20 emplois à des Pekuakamiulnuatsh et qu'elle est en difficultés financières (fermeture de ses opérations depuis janvier dernier) à la suite d'une problématique d'approvisionnement en matière première;

CONSIDÉRANT QUE la matière première de fabrication des granules de bois consiste en des résidus d'usines de sciage et que les pistes de solution potentielles passent par des relations commerciales solides avec de grandes usines de sciage;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan veut s'assurer de bien saisir la problématique et les pistes de solution pour stabiliser suffisamment cette entreprise pour le futur avant de procéder à des injections de fonds supplémentaires;

IL EST RÉSOLU de mettre sur pied un comité spécial formé des personnes suivantes:

- ✚ M. Adam Lapointe, économiste, lequel agira à titre de négociateur et interlocuteur auprès des dirigeants de Granules LG International inc. et ceux des grandes usines de sciage;
- ✚ M^{me} Linda Langlais, consultante pour le Secrétariat exécutif laquelle agira à titre de coordonnatrice du dossier;
- ✚ M. Alain Nepton, consultant pour le Secrétariat exécutif lequel supportera les travaux du comité par son expérience des dossiers du territoire, des relations avec les grandes entreprises et des relations avec les gouvernements;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce comité, qui se rapportera directement au Conseil de bande, aura pour mandat d'analyser la problématique de Granules LG International inc., de rechercher des solutions auprès des dirigeants de l'entreprise et auprès de dirigeants de grandes usines de sciage, et de faire des recommandations à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un budget de 20 000 \$ au Secrétariat exécutif afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement dudit comité.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



CONTRAT AVEC LA SOPFIM ET LA SOPFEU

RÉSOLUTION N° 5768

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie gouvernementale tient à assumer son leadership dans la gestion de Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est vu octroyer un contrat par la SOPFIM et la SOPFEU;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite mettre en œuvre ce contrat avec la vision de maximiser les retombées socio-économiques au profit de la communauté qu'il représente;

CONSIDÉRANT QUE la direction – Patrimoine, culture et territoire est identifiée comme entité responsable de l'aspect technique et administratif des activités à la SOPFIM et à la SOPFEU;

IL EST RÉSOLU de mandater le conseiller en aménagement du territoire au sein de la direction – Patrimoine, culture et territoire, M. Paul Vézina, à agir à titre de personne-responsable des échanges avec la SOPFIM et la SOPFEU de la planification des travaux de récolte et de remise en production, du suivi des travaux, des états d'avancement et de la production des rapports.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL TRIBAL MAMUITUN

RÉSOLUTION N° 5769

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les 15 et 16 mai 2014 à Québec se tiendra un conseil d'administration du Conseil tribal Mamuitun regroupant les directeurs généraux membres.

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général, M. Fabien Paul, pour des raisons médicales;

IL EST RÉSOLU de désigner la directrice générale adjointe, M^{me} Danyne Bonneau, pour participer à ce conseil d'administration.

Proposée par M. Stéphane Germain
Appuyée de M^{me} Marjolaine Étienne
Adoptée à l'unanimité



MAINLEVÉE

RÉSOLUTION N° 5770

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une garantie ministérielle en faveur de Marie Jeannine FRANCINE PAUL n° bande XXXX lors de sa réunion régulière du 14 juillet 2009 (résolutions n°s 4483 et 4484) du 24 août 2010 (résolution n° 4796) et du 15 août 1994 (résolution n° 2367)

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation de la garantie ministérielle (n° 32132), les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ont émis un avis d'opposition (n° 369402) sur la totalité du lot 24-30 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 78542;

CONSIDÉRANT QUE le prêt de l'institution financière est acquitté en totalité et que nous avons reçu quittance et mainlevée;

CONSIDÉRANT QUE les prêts de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (Programme de bande et Programme de rénovation) sont acquittés en totalité et que nous avons reçu quittance;

IL EST RÉSOLU d'accorder une mainlevée sur la totalité du lot 24-30 du rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 78542.

Note : Le numéro de bande est inscrit en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



ADDENDA N° 7 À LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Conformément aux recommandations des services administratifs, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à l'addenda n° 7 à la Politique des conditions de travail qui, considérant le transfert des employés de la Réserve faunique de l'Ashuapmushuan (RFA) à Développement Pekuakami Innuatsh (DPI), enlève les dispositions relatives à ces employés qui ne seront plus gérés par le Conseil.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité



PLAN D'EFFECTIFS – 3^E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au 3^e tour du plan d'effectifs 2014-2015 qui prévoit tout d'abord l'abolition du poste de coordonnateur à la délégation locale pour les Jeux autochtones inter-bandes (JAIB) considérant le report des jeux à l'année prochaine. Ce plan d'effectifs prévoit également l'abolition d'une série de postes dans la Réserve faunique Ashuapmushuan (RFA) qui est, en fait, transférée à DPI.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

DEMANDES DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

1135, RUE OUIATCHOUAN

Conformément aux recommandations de Travaux publics et habitation et du Comité consultatif d'aménagement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la consolidation des lots 36-27, 26-23 et 26-40 du Rang « A » pour former un seul lot et à la demande de dérogation au règlement de lotissement pour le 1135, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, afin d'y permettre la construction d'un bâtiment principal.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

1536, RUE OUIATCHOUAN

Conformément aux recommandations de Travaux publics et habitation et du Comité consultatif d'aménagement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la demande de dérogation au règlement de lotissement pour le 1536, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh afin de rendre conforme le léger empiètement de la résidence voisine située au 1540, rue Ouiatchouan.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité

26, BAIE DU VIEUX-MOULIN

Conformément aux recommandations de Travaux publics et habitation et du Comité consultatif d'aménagement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la demande de dérogation au règlement de lotissement pour le 26, Baie du Vieux-Moulin à Mashteuiatsh afin de subdiviser le lot 24-6-3-1 du rang «A» pour créer deux lots.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité



DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1759, RUE OUIATCHOUAN

Conformément aux recommandations de Travaux publics et habitation et du Comité consultatif d'aménagement, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la demande de dérogation au règlement de zonage pour le 1759 rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh puisqu'un garage empiète dans l'emprise du Canadien National.

La présente modalité d'exception n'a pas pour effet de régulariser la situation du requérant vis-à-vis le Canadien National.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS 2014-2015

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan adopte la tarification des services publics 2014-2015 qui comprend :

- ✚ Une indexation générale de 0,9 % selon l'indice des prix à la consommation tout en arrondissant toujours au dollar supérieur;
- ✚ Une indexation de 10 % de la tarification relative au service d'égouts, afin de diminuer l'écart entre le revenu et les dépenses d'opération;
- ✚ Une indexation de 10 % pour la tarification de la gestion des matières résiduelles afin de combler une partie du déficit relié à l'augmentation des coûts.
- ✚ Le coût annuel de la tarification pour un particulier typique passe donc à 321 \$ ce qui constitue une augmentation de 22 \$. Pour les entreprises il s'agit d'une augmentation de 7 \$ pour l'aqueduc et les égouts et d'une augmentation variable pour les matières résiduelles selon le volume. Finalement, pour la villégiature, le permis saisonnier augmente de 1 \$ et le permis permanent de 7 \$ pour l'aqueduc et les égouts.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – MODIFICATION

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la modification de la politique d'acquisition de biens et de services telle que proposée par les Services administratifs. Cette modification est attribuable au nombre accru de demandes de dérogations qui sont apportées au Conseil. Une révision globale de la politique est à venir.

Les modifications proposées sont cohérentes avec la version révisée de la Politique de délégation des pouvoirs de signature et visent essentiellement à faire passer de 10 000 \$ à 25 000 \$ l'autorisation du Secteur des ressources matérielles et financières à négocier le service d'un professionnel et à ajouter une disposition sur les services professionnels spécifiques pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



BUDGET REPORTÉ 2013-2014 À 2014- 2015

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan approuve les demandes de report budgétaire 2013-2014 à 2014-2015 totalisant 123 212 \$ qui ont été effectuées par chacune des directions selon le cadre de référence suivant :

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- ✚ Budget non récurrent relié à une activité précise, identifiée spécifiquement dans le budget 2013-2014;
- ✚ L'activité ne doit pas avoir débuté ou être complétée avant le 31 mars 2014;
- ✚ L'activité doit avoir lieu et être complétée en 2014-2015;
- ✚ Ce budget ne doit pas avoir été inclus dans les prévisions budgétaires exprimées pour 2014-2015.

Proposé par M. Stéphane Germain

Appuyé de M. Patrick Courtois

Adopté à l'unanimité



PROJET PILOTE DU RAPATRIEMENT DU 4^E SECONDAIRE À KASSINU MAMU 2013-2014

Suite à une demande d'élèves de 3^e secondaire de Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prenait la décision, lors de la réunion régulière des 25 et 27 mars 2013, d'entamer un projet pilote, pour l'année 2013-2014, de rapatriement du 4^e secondaire à Kassinu Mamu à partir de la cohorte de 3^e secondaire actuelle.

Considérant les résultats positifs obtenus et consignés dans l'évaluation sommaire de ce projet pilote et conformément aux recommandations du service Éducation et main-d'œuvre, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord à la poursuite du projet pilote du rapatriement du 4^e secondaire et l'ajout du 5^e secondaire à Kassinu Mamu pour l'année 2014-2015 et maintient le soutien financier des 4^e et 5^e secondaires à l'extérieur pour la période du projet pilote, soit, jusqu'en juin 2015.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau

Appuyé de M. Jonathan Germain

Adopté à l'unanimité



JEUX INTERSCOLAIRES DU CEPN

Note : M. Stéphane Germain se retire de la réunion pour les discussions sur ce sujet, car il se considère en conflit d'intérêts, ayant un lien de parenté immédiat avec l'une des personnes impliquées au dossier.

Le 26 mars 2012, le Conseil précédent prenait la décision de réserver la participation aux jeux interscolaires du Conseil en éducation des Premières Nations aux écoles locales tout en permettant la participation des jeunes des 4^e et 5^e secondaires de l'extérieur, considérant que ces niveaux ne sont pas offerts localement. Cette décision était fondée en grande partie sur un désir de maximiser les efforts afin que les écoles locales soient attractives et inciter nos jeunes à les fréquenter.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

La question est ramenée au Conseil aujourd'hui suite à la demande d'un parent qui a interpellé le Conseil pour que son enfant puisse participer aux Jeux interscolaires 2014 du CEPN, même si celui-ci fréquente une institution scolaire à l'extérieur de la communauté.

Conformément à la recommandation du service Éducation et main-d'œuvre, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan maintient la décision du Conseil précédent prise le 26 mars 2012 à l'effet que les jeux du CEPN soient réservés exclusivement aux élèves des écoles locales tout en permettant une participation des jeunes des 4e et 5e secondaires de l'extérieur, et ce, considérant le projet pilote.



MODIFICATIONS – FRAIS DE VOLUMES ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte l'ajout de l'article 9.5, apporté en 2011-2012, au programme « Nishkatsh Upahuatsh » qui stipule que :

« Si les frais de volumes et de matériel obligatoire sont plus élevés que le taux accordé, une analyse spécifique du dossier sera effectuée en considérant tout élément nouveau, et ce, avant d'autoriser tout financement. »

Cette disposition vise à permettre aux étudiants de favoriser la poursuite de leurs études et leur diplomation.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC LA RADIO COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE DÉROGATION

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde une dérogation à la Politique d'acquisition de biens et de services afin de permettre à l'organisation administrative la négociation d'une entente de gré à gré au montant de 32 000 \$ avec la Corporation médiatique Teuehikan, seul fournisseur local de son domaine.

Il s'agit d'une entente annuelle, renouvelable annuellement pour trois ans.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PROGRAMME D'INITIATIVES INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES (PIIC)

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme la reconduction du Programme d'initiatives individuelles et communautaires (PIIC) pour 2014-2015.



PÊCHE TRADITIONNELLE PRINTANIÈRE 2014 DANS LE PEKUAKAMI

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accepte le scénario proposé par Patrimoine, Culture et Territoire et octroie un budget supplémentaire de 5 550 \$ dans le dossier de la pêche traditionnelle printanière dans le Pekuakami. Ces fonds seront puisés dans les fonds autonomes – volet gouvernance.

Le scénario se résume comme suit :

- + Baliser la zone de pêche proposée avec l'achat de bouées, ancrages et cordages;
- + Faire l'achat et l'installation de panneaux pour informer les pêcheurs sportifs de l'usage prioritaire des rampes de mise à l'eau aux pêcheurs ilnu;
- + Embaucher des ressources supplémentaires pour assurer une patrouille soutenue du secteur de pêche traditionnelle et ajuster les opérations en fonction du déroulement du chevauchement;
- + Maintenir un lien de communication avec les ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) impliquées afin de les tenir informées de nos actions et entrer en contact avec les agents de la faune pour coordonner les opérations avec nos agents;
- + Assurer des communications de qualité auprès de la communauté et de la population régionale.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Stéphane Germain
Adopté à l'unanimité



CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme la nomination de Mmes Céline Girard et Danielle Paul-Duchesne au sein du Conseil consultatif des femmes.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

GRANULES LG – ALLÉGATIONS D'APPARENCE OU DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un rapport de M^e André Maltais sur une question de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts est déposé.



LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan renouvelle son adhésion au montant de 200 \$ à cette organisation.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



FONDATION DU CRDITED

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait un don de 300 \$ à la Fondation du Centre de réadaptation en efficacité intellectuelle et troubles envahissants du développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Proposé par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



TOURNOI DE GOLF APNQL

Le 27 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat de quatre billets au montant de 700 \$ dans le cadre du tournoi de golf bénéfique de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador au profit d'Innu Meshkenu.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

Le 31 mai 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan accorde un don de 1 000 \$ à cette organisation dans le cadre de l'activité Relai pour la vie.

Proposé par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

INNU NIKAMU

Du 31 juillet au 3 août 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan octroie un don supplémentaire de 500 \$ dans le cadre de l'évènement.

Proposé par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyé de M. Charles-Édouard Verreault
Adopté à l'unanimité



EXPOSITION AGRICOLE COMMERCIALE RÉGIONALE

Le 6 juin 2014 – Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait l'achat de deux billets au montant de 120 \$.

Proposé par M. Stéphane Germain
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

